

*Questions orales*

**M. le Président:** À l'ordre. J'ai maintes fois répété que la présidence a le devoir, non seulement de protéger le droit qu'à l'opposition de poser des questions, mais aussi de veiller, dans l'intérêt général du décorum et en toute justice pour les autres, à ce que ces questions soient posées avec discernement.

En ce moment, on pose des questions avec insistance sur un certain sujet. Je demande aux députés de ne pas employer dans leur préambule de mots qui dépassent le cadre d'une question, car ce que nous avons entendu jusqu'ici, ce sont des propos dans lesquels on semble tirer une foule de conclusions. Que le député pose sa question. Je lui demande d'être circonspect.

**M. Rodrigue:** Merci beaucoup, monsieur le Président. Je prends votre réprimande très au sérieux et je vais reformuler ma question.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et elle porte sur certaines ventes de terrains dont on a déjà parlé aujourd'hui à la Chambre.

Le ministre des Travaux publics a dit qu'il avait reçu la lettre de M. Hylands dans le courant du mois d'août. Il a aussi affirmé qu'il n'y avait rien dans la lettre qui l'aurait amené à en faire part à la Gendarmerie royale. Le ministre est-il maintenant disposé à rendre cette lettre publique, compte tenu de son caractère inoffensif, afin que tous les parlementaires et le public canadien puissent voir s'il a pris la bonne décision?

**L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, ce député et d'autres prétendent qu'il y a fraude, escroquerie et que les preuves sont convaincantes. Il me semble qu'ils ne peuvent jouer sur les deux tableaux. Si ces allégations sont fondées, elles sont sujettes à une enquête de la GRC et nous devrions attendre que cette enquête soit menée à terme. Je serai heureux de répondre ensuite à toutes les questions du député.

## ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DÉPOSE LA LETTRE

**M. John R. Rodrigue (Nickel Belt):** Monsieur le Président, je ne tiens pas à montrer à ce ministre conservateur comment faire taire l'opposition, mais il la réduirait certainement au silence s'il déposait simplement la lettre.

Sera-t-il juste et honnête et fera-t-il ce qui lui est demandé pour mettre fin aux rumeurs et aux insinuations de l'opposition, comme il les appelle? Déposera-t-il la lettre à la Chambre pour que nous puissions juger s'il a pris la bonne décision ou non?

**L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, je ne me suis pas contenté de la déposer à la Chambre, je l'ai remise à la GRC. Laissons-la terminer son enquête.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS

## TRANSPORT ROUTE CANADA—LE RÈGLEMENT DES FACTURES D'ESSENCE

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Route Canada a mis fin à ses activités le 12 septembre. Pourtant, ses revenus s'élevaient à 10 747 729 \$ en juillet et à 6 961 012 \$ en août, mais la société a quand même mis fin à

ses activités quelques jours plus tard. Au cours de ces deux derniers mois, elle n'a pas réglé ses factures, mais elle a pu se procurer de l'essence parce qu'elle l'a fait payer par le CN, comme le montrent les factures de Ten Whells Truck Plaza, de Kingston, en Ontario.

• (1500)

Le ministre pourrait-il confirmer que le Canadien National a payé l'essence de Route Canada durant la période où la société en question réalisait des profits de plusieurs millions de dollars, mais ne payait pas ses factures? Pour quelles raisons le CN payait-il l'essence d'une société qu'il avait vendu il y a deux ans et qui allait acheter une société de camionnage américaine, fermer les portes de l'entreprise canadienne de camionnage et licencier plus de 2 500 employés?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'ai répété à plusieurs reprises la semaine dernière que le ministre des Transports n'a pas le pouvoir d'examiner le fonctionnement de Route Canada en tant que société privée. Mon honorable collègue parle aujourd'hui d'informations selon lesquelles le Canadien National aurait payé des factures d'essence. Cela est peut-être vrai. C'est la première fois que j'en entends parler. J'espère qu'il va me donner le temps de vérifier auprès du Canadien National, afin de déterminer si c'est bien le cas, et dans l'affirmative, s'il y a de bonnes raisons à cela. Je lui donnerai des précisions à ce sujet sitôt que j'en aurai.

## LES PROFITS DE LA SOCIÉTÉ—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, en juillet et août, Route Canada a réalisé des profits de plusieurs millions de dollars. Où est allé cet argent?

Le ministre va-t-il déposer toutes les ententes entre, d'une part le CN et le gouvernement fédéral et d'autre part, le CN et Route Canada? Va-t-il faire procéder à une enquête publique sur cette société? Cette dernière a eu des rentrées de plusieurs millions de dollars, mais elle n'a payé aucune facture. Des milliers de travailleurs sont licenciés et on leur doit des milliers de dollars. Le ministre va-t-il faire effectuer une enquête?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déclaré la semaine dernière. J'ai rencontré personnellement les camionneurs visés. Les ministères du Travail et des Finances se penchent de leur côté sur toutes les activités de la société. Cependant, cette dernière n'est pas encore en faillite ni même mise en tutelle et je répète pour la dixième ou la quinzième fois que tant qu'il n'y a pas de déclaration officielle à ce sujet, nous ne pouvons nous mêler des activités de la société.

Le député prétend que la société ne paie pas ses employés, mais réalise des profits. Là encore, il s'agit d'une entreprise privée. S'il est question d'une faillite et le reste, j'ai déclaré la semaine dernière aux camionneurs visés que je procéderai alors à toutes les enquêtes possibles. Je le rappelle, il s'agit d'une entreprise privée et je ne peux prendre les mesures en question pour le moment.